

considère fondamental, et je suis d'avis que dès le début de l'ère du nouveau gouvernement, ce dernier doit nous prouver qu'il a des principes, qu'il ne se contente pas d'éta-ler au cours d'une campagne électorale, mais qu'il veut appliquer dans toutes les mesures législatives qu'il soumettra à la Chambre.

Monsieur le président, à la lumière de la constitution, de l'économie des lois de la province de Québec, du Code civil et du Code municipal, bref de tous les statuts provinciaux, je soumetts que nous sommes témoins d'une violation flagrante du domaine provincial. C'est pourquoi je soumetts que le gouvernement actuel devra nous fournir beaucoup plus de renseignements que les vagues assurances qu'il nous a données jusqu'à maintenant afin de justifier son projet. De plus, ces renseignements devront être donnés non seulement à la Chambre, mais surtout—et ceci est excessivement important—à la population du pays, et plus particulièrement à celle de la province de Québec qui n'entend pas, j'en suis assuré—eu égard aux déclarations que je viens de citer—céder la plus infime partie de ses droits dans ce domaine ni dans les autres qui lui sont propres.

Ainsi, jusqu'à ce que le ministre des Finances ou un autre porte-parole du gouvernement nous ait fourni ces renseignements et que nous ayons reçu des réponses satisfaisantes, cette proposition ne constituera, à mon sens, qu'un cheval de Troie, bref une proposition que l'on devra scruter minutieusement et avec méfiance.

Je ne doute pas que le motif qui a suscité cette mesure soit louable en tant qu'elle apportera un remède au chômage. Mais pourquoi ne remet-on pas aux provinces les deniers nécessaires pour qu'elles mettent ces projets à exécution elles-mêmes? Ce faisant, nous respecterions non seulement la lettre mais également l'esprit de la constitution.

Jusqu'à présent, le ministre des Finances nous a déclaré qu'il avait l'intention de demeurer dans le cadre de la constitution, d'en respecter la lettre et l'esprit, mais il a failli à la tâche de nous persuader à cet égard.

(Traduction)

M. Olson: Monsieur le président, je n'hésite pas à dire que lorsque nous avons vu ce projet de résolution inscrit au *Feuilleton* et que nous avons pris connaissance de certains de ses buts et objectifs, les membres de notre groupe ont pensé qu'il y avait au moins une mesure législative proposée qui pourrait remédier à la hausse extraordinaire des frais d'équipement des municipalités au sujet desquels mon honorable ami de Royal a parlé tantôt. De fait, j'ai sous la main des coupures de journaux au sujet du discours prononcé par le premier ministre à la réunion

[L'hon. M. Martineau.]

de la Fédération des maires et des municipalités. Il y a une manchette du *Daily Star* de Toronto qui dit: «Une somme de 400 millions à prêter pour créer des emplois, déclare le premier ministre.» Il y en a une autre dans le *Journal* d'Ottawa du 30 mai qui dit: «Servez-vous, déclare le premier ministre aux maires.» Et une manchette du *Globe and Mail* se lit ainsi: «Les modalités des prêts municipaux seront généreuses, déclare M. Pearson.»

Ainsi avons-nous cru, monsieur le président, que cette mesure aurait pour but d'aider tous les gouvernements municipaux du Canada à résoudre leurs problèmes de frais en immobilisations et nombre d'autres. J'ai ici une découpe du *Daily Star* de Toronto, dans laquelle on dit que les délégués qui ont assisté à la réunion annuelle de la Fédération canadienne des maires et des municipalités avaient applaudi à la proposition du premier ministre de présenter un bill afin d'établir un Office de développement et de prêts municipaux. Eh bien, je crois que si ces délégués avaient été à la Chambre cet après-midi, lorsque le ministre des Finances a signalé certaines des conditions qui régiraient l'octroi de ces prêts, ils n'auraient peut-être pas applaudi aussi fort.

Dans la présentation de la résolution, le ministre a d'abord signalé certains des buts et objectifs de cette mesure législative. Certes, tous les députés, de quelque parti qu'ils soient, accepteront certains de ces objectifs. Il a mentionné que le gouvernement était conscient du problème du chômage et il a émis l'opinion que les municipalités pourraient, en fait, stimuler l'embauche plus rapidement que ne saurait le faire aucun autre gouvernement. J'accepte cette opinion et je la crois exacte. Le ministre a aussi affirmé que cette mesure législative permettrait de réaliser des programmes qu'on avait différés. Il a dit qu'il existait un problème au Canada au sujet des projets que les municipalités avaient différés et qui pourraient bénéficier au public en général. D'autre part, il a fait remarquer que le pays comptait un nombre considérable de chômeurs et que cette loi pourrait réunir les deux objectifs et ainsi faire d'une pierre deux coups. Personne ne trouvera à redire à cela, monsieur le président; c'est un résultat tout à fait souhaitable.

Le ministre a également émis l'opinion que cette mesure assurerait des fonds dans l'immédiat et qu'elle accélérerait les projets différés. Eh bien, jusqu'ici, monsieur le président, nous sommes d'accord. Nous sommes d'accord en ce qui concerne les buts et objectifs. Ensuite, le ministre a parlé des conditions qu'on poserait et des moyens qu'on emploierait pour fournir ces montants d'argent